

QUESTION ÉCRITE E-2645/09
posée par Johan Van Hecke (ALDE)
au Conseil

Objet: Îles Turks-et-Caïcos dans les Caraïbes

Récemment, le gouvernement britannique a décidé de suspendre partiellement la Constitution des Îles Turks-et-Caïcos, dans les Caraïbes. Cette suspension fait suite au rapport intermédiaire d'une commission d'enquête britannique sur la corruption dans ces îles. Ce rapport, qui sera publié le 30 avril, constate une incapacité générale à gouverner sur les îles et conseille à Londres de suspendre l'ensemble de la Constitution pour une durée indéterminée et de transférer le pouvoir au gouverneur. Selon le gouverneur Gordon Wetherall, la suspension proposée ne signifie pas la tenue d'élections. Le premier ministre Michael Misick, qui a démissionné le 23 mars, qualifie la manœuvre de Londres de «colonialisme moderne». Les Îles Turks-et-Caïcos ont un gouvernement propre depuis 1976, mais ne sont pas indépendantes.

La présidence peut-elle réagir à ces développements, qui, selon le secrétariat de la CARICOM (le bloc politique et commercial des Caraïbes), menacent le processus démocratique sur ces îles?